



**Direction des  
services  
judiciaires**

Paris, le 14 avril 2017

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Professionnels du public ou du privé, le monde de la justice vous intéresse ? Le ministère de la Justice recrute, devenez magistrat !**

Depuis 2012, la justice fait partie des **priorités budgétaires du gouvernement**. De fait, **depuis 2012, plus de 6000 fonctionnaires de greffe et plus de 2200 magistrats ont été recrutés**, par des voies d'accès permettant une diversification des profils.

Aussi, vous travaillez depuis 7 ans et pensez à une réorientation professionnelle ? Vous exercez une activité professionnelle dans le **domaine juridique, administratif, économique ou social, particulièrement qualifiante** pour devenir magistrat ? Mettez votre savoir-faire au service de la justice ! Le ministère propose **50 postes de magistrats du second grade**, accessibles par concours complémentaire.

**Avocats, notaires, directeurs des services de greffe judiciaire, officiers de police ou de gendarmerie, juristes d'entreprise, enseignants, cadres de la fonction publique** sont notamment concernés pour exercer cette **profession diversifiée et à haute responsabilité**.

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 15 mai et sont faites par l'Ecole nationale de la magistrature (ENM).

**Les conditions à remplir ainsi que les modalités d'inscriptions au concours** sont disponibles [en cliquant sur ce lien](#).

Pour en savoir plus :

**Consulter l'arrêté du 12 avril 2017** portant ouverture au titre de l'année 2017 du concours de recrutement de magistrats du second grade de la hiérarchie judiciaire.

**Accéder au [site internet](#)** de l'Ecole nationale de la magistrature.

*Si vous souhaitez devenir magistrat et que vous ne remplissez pas la condition d'activité professionnelle particulièrement qualifiante, il existe d'autres voies d'accès à l'ENM : le **2ème** et le **3ème concours** (les inscriptions pour ces concours sont closes pour 2017).*

Contact presse – Direction des Services judiciaires du ministère de la Justice  
[com.dsj-cab@justice.gouv.fr](mailto:com.dsj-cab@justice.gouv.fr) / 01 70 22 87 37